

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES

la  
cgt



20 octobre 2011



**Ensemble**

**changeons**

**la donne**



CAP **SECRETAIRES ADMINISTRATIFS**

## LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

La CAP, propre à chaque corps, est appelée à se prononcer sur toutes les questions relatives aux situations individuelles des fonctionnaires. Elle est obligatoirement consultée pour donner son avis sur :

- la mutation
- l'avancement
- le recrutement (prolongation de stage, titularisation)
- les détachements, intégrations, disponibilités,...
- les reclassements suite à des restructurations

La CAP est aussi l'instance compétente en matière disciplinaire (commission de discipline).

Les CAP sont paritaires. Y siègent en nombre égal les représentants de l'administration et ceux des personnels que vous êtes appelés à élire lors de ce scrutin.

La CAP est donc une instance extrêmement importante dans la vie professionnelle des agents.

**LE 20 OCTOBRE 2011**  
**AUCUNE HESITATION**  
**VOTEZ**



## LES ELUS CGT EN COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES



→ Militants de terrain, les élus CGT agissent avec les personnels pour améliorer leur carrière et leurs conditions de travail. Nos élus, sur la base de l'intérêt du service public et des personnels, allient défense individuelle et collective en accord avec les valeurs de la CGT. Nous nous battons pour que toute la transparence soit faite sur le fonctionnement de la CAP, pour que les personnels soient informés des critères retenus, pour qu'ils puissent y faire valoir leurs droits.

→ La CGT dénonce les pratiques syndicales qui consistent à avantager certains du fait de leur appartenance syndicale, au détriment des autres. C'est la raison pour laquelle nous attachons tant d'importance à la détermination de critères les plus équitables possibles et à leur clarté. Représenter loyalement les collègues consiste à veiller au respect de critères et non pas à privilégier certains. Cette fonction n'exclut bien évidemment pas l'examen le plus objectif possible de situations particulières.

→ En CAP, nos élus ont à cœur de rappeler à l'administration la réalité du terrain, les revendications des personnels, leurs conditions de travail. Au sein des CAP comme ailleurs, nous luttons pour obliger l'administration à prendre ses responsabilités, à tenir compte de la parole des agents, à trouver des solutions pour résoudre les difficultés rencontrées. Nous y portons les valeurs de solidarité, d'égalité et de défense du service public.

## DONNONS DU SENS À NOS MISSIONS

Tous ensemble avec la CGT pour un Service Public garant des solidarités et du progrès social.



Le service public subit des attaques d'une gravité extrême. Le R de « Réforme » devient synonyme de Régression, de Recul pour nos missions, pour tous les personnels mais aussi pour les usagers.

La profonde déstabilisation du service public par le « tout marché », les vagues successives de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et de Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat, font de la compétition et de la concurrence les clefs de voûte du management des hommes et des femmes, comme des budgets. Cette politique a abouti à la destruction des services, à la destruction de nos emplois ! Le corps des secrétaires administratifs a été fortement impacté et n'a pas échappé à cette casse !

### Secrétaires administratifs

Corps fusionné depuis le 1er janvier 2009.

Les conséquences : mutualisation, réduction du nombre de postes, externalisation des missions, profilage des postes ...

### Secrétaires administratifs

La réforme de la catégorie B a bien évidemment impacté le corps des secrétaires administratifs du ministère de la justice.

Les conséquences : Les jeunes agents et les nouveaux recrutés mettent plus de temps à atteindre le même niveau de rémunération que leurs collègues plus anciens. Les agents en fin de carrière bénéficient de gains d'indice, mais au prix d'un allongement de leur carrière.

Au total, pour une carrière complète, c'est plus de 60 000 euros de pouvoir d'achat que chaque Secrétaire Administratif va perdre !

### Secrétaires administratifs

Ce Nouvel Espace Statutaire de la catégorie B, « négocié » par le gouvernement avec la CFDT et l'UNSA, rend encore plus difficile l'accès à la catégorie A, alors que nos métiers se complexifient et exigent toujours plus de compétences et de disponibilité.

Pour la C.G.T., cette réforme est très loin de constituer une avancée et se résume à : Travailler plus longtemps sans gagner plus !

**UN SEUL GAGNANT : L'ADMINISTRATION !**

### Pouvoir d'achat, salaires, conditions et temps de travail, revalorisation catégorielle, ...

Notre pouvoir d'achat est en chute libre. La pression du chômage avec officiellement près de 10 % de salariés privés d'emploi et celle de millions de travailleurs pauvres et précaires sont cyniquement utilisées par les champions du CAC 40 pour culpabiliser les agents publics dans la défense de leurs rémunérations statutaires.

La politique des salaires de la Fonction publique consiste à financer toute amélioration par des suppressions d'emplois, à distribuer des primes toujours plus individualisées et variables, pour cacher la misère de l'immense majorité des traitements indiciaires et la lenteur des avancements de carrières.

Les primes à la tête du client, la non reconnaissance des qualifications, les blocages de carrières, l'écart entre le dernier salaire et le niveau des pensions, les charges excessives de travail, les horaires à la pointeuse, les heures supplémentaires non payées...

**CELA SUFFIT !**

La CGT revendique pour tous, des conditions de travail dignes et respectueuses des agents et de leurs missions.

### Nous revendiquons

- ✓ L'arrêt de la fermeture et de la mutualisation des services, réalisation d'un audit sur l'état des services de notre ministère
- ✓ L'abandon de la généralisation des plateformes interrégionales de service
- ✓ La revalorisation du point d'indice
- ✓ La reconstruction de grilles statutaires de rémunération en reconnaissant les qualifications et les compétences
- ✓ La création massive de postes de secrétaires administratifs, par la mise en place immédiate d'un plan de recrutement
- ✓ Une harmonisation du régime indemnitaire, par le haut, entre les trois directions du Ministère de la Justice, mais aussi une revalorisation
- ✓ Une formation initiale digne d'une vraie formation
- ✓ Une formation d'adaptation à l'emploi pour tout changement de direction suite à une mutation
- ✓ Un déroulement de carrière plus attractif
- ✓ La fin du profilage à outrance des postes proposés
- ✓ Une augmentation du ratio de promotion aux grades supérieurs : depuis la fusion, le niveau du ratio promu/promouvable dans le cadre de l'avancement dans le corps des secrétaires administratifs ne permet pas d'avoir un nombre acceptable d'agents promus, et les taux prévus pour 2012 et 2013 sont encore en nette diminution.

## NOS AXES D'ACTION

- **Lutter** pour le développement de l'emploi public statutaire
- **Lutter** pour le droit à une formation initiale et continue de qualité
- **Lutter** contre l'application qui est faite au Ministère de la Justice de la loi dite de « mobilité »
- **Lutter** contre la pression à la baisse des effectifs de secrétaires administratifs
- **Lutter** contre la réduction permanente du périmètre de nos missions
- **Lutter** contre le chantage et l'individualisation, armes concrètes du management
- **Lutter** contre les indemnités distribuées en fonction de la performance et du résultat

## VOTER CGT POUR GAGNER DES DROITS NOUVEAUX

Gagner des droits nouveaux, faire évoluer les statuts dès lors qu'il s'agit d'élargir les possibilités de progression professionnelle des personnels, avec le double souci du respect de l'égalité et de la reconnaissance des qualifications !

Il nous faut obtenir un véritable dialogue social et un cadrage national des réformes qui répondent aux inquiétudes et attentes des personnels. Nous avons besoin pour cela d'un syndicalisme qui rassemble et qui porte avec force la défense de tous auprès de notre Ministère. C'est ce que propose la CGT.

## LES CANDIDATS CGT

### CLASSE EXCEPTIONNELLE

1	Hélène HENON	DIRPJJ G <sup>d</sup> -Nord Lille
2	Gilles GUERRIER	DISP Rennes
3	Philippe CHESNEAU	Adm. Centrale SG
4	Alain Fonferrier	DTPJJ 29 et 56

### CLASSE SUPÉRIEURE

1	Laurence MALLET	SPIP Corbeil
2	M.-Christine DA SILVA	SCBCM
3	Mauricette ROUGEUL	SCBCM
4	M.-Christine CARNEJAC	DTPJJ 77

### CLASSE NORMALE

1	Yasmina POUDRILLE	TGI Evry
2	Aïcha ROUBACHE	CD Bapaume
3	Annick BENOIT-PERRIN	Adm. Centrale
4	Marc PAYAN	Cour de Cassation
5	Rachid DAHMANI	DTPJJ 93
6	Annie BAILLY	TGI Béthune

**LE 20 OCTOBRE 2011**  
**NE VOUS ABSTENEZ PAS !**  
**NE LAISSEZ PAS LES AUTRES**  
**DECIDER POUR VOUS !**  
**AUCUNE**  
**HESITATION**  
**VOTEZ**

la  
**cggt**